

Pôle de la Recherche Scientifique Coopération et Partenariat

Le Pôle de la Recherche Scientifique Coopération et Partenariat de la présidence, sous la responsabilité d'un vice-président de l'Université, a pour mission de mettre en œuvre les actions de promotion, développement, et de suivi-évaluation des activités de recherche, de coopération internationale et de partenariat de l'université.

A ce titre il est chargé de :

Recherche scientifique :

- Elaborer et mettre en œuvre les programmes de recherche de l'université et assurer leur suivi-évaluation en cohérence avec les orientations de la politique nationale de recherche et d'innovation.
- Superviser l'élaboration et l'exécution des contrats de recherche de l'université.
- Superviser et piloter les structures de recherche de l'université et assurer le suivi de leurs travaux.
- Superviser les opérations d'accréditation des structures de recherche de l'université.
- Mettre en place les actions visant la valorisation des résultats de recherche de l'université.
- Préparer le projet de répartition des subventions allouées à la recherche.
- Coordonner la répartition des moyens financiers alloués par l'université aux programmes, projets et structures de recherche et assurer le suivi des réalisations.
- Elaborer les plans d'action et les bilans des réalisations des activités de recherche de l'université.
- Mener les actions de fédération des moyens et d'optimisation d'utilisation des ressources entre l'ensemble des intervenants dans le domaine de la recherche de l'université.

- Superviser les opérations d'évaluation des résultats de la qualité de recherche au niveau de l'université.
- Superviser les opérations de veille scientifique, technologie et d'intelligence économique.
- Recueillir, organiser et diffuser les informations liées aux activités de la recherche scientifique et de l'innovation de l'université et les mettre à la disposition du département de tutelle.

Coopération internationale :

- Mettre en place les activités de l'université liées à la coopération internationale.
- Superviser les programmes et projets de coopération internationale de l'Université et assurer leur suivi-évaluation.
- Elaborer les plans d'action et les bilans des réalisations de coopération de l'université.
- Mettre en place les actions de promotion de la mobilité internationale, de développement des projets de coopération et d'échange scientifique et culturel.
- Piloter les activités des « Points de Contact » de l'université en relation avec les « Points d'Information » au niveau national en particulier ceux en relation avec les programmes de recherche européens (PIN Maroc).

Partenariat :

- Superviser l'élaboration et l'exécution des contrats de partenariat de l'université.
- Développer la recherche sectorielle en cohérence avec les associations de la société civile œuvrant dans le domaine de l'éducation et de formation.
- Elaborer les bilans des réalisations des activités de partenariat de l'université.

+ Division de la recherche scientifique

Dirigé par Farida HAMMOUDA

- Le service des activités de recherche et de la valorisation
- Le service des structures de recherche.

+ Division de la coopération internationale et partenariat

Dirigé par Najat RADI

- Le service des relations internationales
- Le service du partenariat